

# [Nouvelles locales] : Lyon

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 3

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

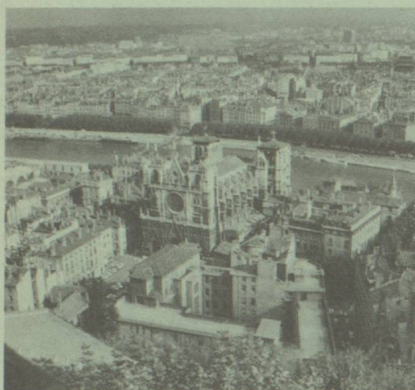
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**LYON**



**Le Consulat général de Suisse** porte à votre connaissance :

**Nouveau numéro de téléphone :**

(7) 893-51-34  
8, rue Godefroy, — 69453 LYON  
Cedex 3

**Les changements suivants sont à lui communiquer sans retard :**

- Changement d'adresse ou de numéro de téléphone.
- Départ de l'arrondissement consulaire.
- Changement d'état civil (naissance, mariage, divorce, décès), en précisant les lieux et les dates de l'événement.
- Acquisition ou perte d'une nationalité étrangère.

**Immatriculation :**

Conformément aux modifications intervenues au 1<sup>er</sup> janvier 1979, l'immatriculation consulaire des jeunes gens domiciliés à l'étranger doit être personnelle à 20 ans, donc distincte de celle de leurs parents.

**Carte d'immatriculation :**

Ces documents ont été abolis en 1975. Le certificat régulier de nationalité et d'identité du ressortissant suisse à l'étranger est le passeport.

**Passeport :**

Sa durée maximum de validité ne peut pas dépasser 15 ans à compter de la date de l'établissement. Au terme de ce délai, les titres de voyage périmés devront être remplacés.

Les demandes d'établissement d'un nouveau passeport ou de prolongation de la validité seront adressées en temps utile au Consulat général.

**Carte d'identité suisse :**

Ce document, établi par les autorités compétentes suisses, n'est destiné qu'aux ressortissants suisses légalement domiciliés en Suisse.

**AVS/AI :**

— **Adhésion :**

Au plus tard dans le délai d'un an dès l'accomplissement du 50<sup>e</sup> anniversaire.

Les personnes nées en 1930, qui ne font pas encore partie de l'AVS/AI, pourront, si elles le désirent, solliciter les formules d'adhésion auprès du Consulat général de Suisse à Lyon.

— **Cotisations :**

A l'attention des assurés qui paient trimestriellement leurs cotisations : Si la taxation pour 1980 ne vous est pas parvenue, fin mars, vous voudrez bien verser un acompte calculé sur la base de celui payé en mars 1979.

A ce sujet, il convient de se souvenir que les échéances de versement doivent être respectées afin d'éviter des rappels. Exceptionnellement, des délais pourront être consentis par ce Consulat général. Vous voudrez bien veiller à ce que votre compte soit soldé avant le 31 décembre.

— **Déclaration fiscale :**

Les rentes AVS/AI perçues en France ou en Suisse font partie intégrante, selon la législation française, des revenus imposables en France.

— **Paiement des rentes en France :**

Il est à noter que, jusqu'à nouvel avis, les rentes sont payées par mandat postal à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

— **Rente complémentaire pour enfant :**

Lors de l'envoi du certificat de scolarité, il est recommandé de préciser la durée probable des études afin d'éviter la suspension momentanée du paiement de la rente.

— **Certificat de vie :**

Est à établir dans le courant du dernier trimestre de l'année. Le Consulat général adresse à tous les rentiers une circulaire à renvoyer datée et signée par le bénéficiaire et son épouse.

**Ruth Richard**

**Sculpteur suisse à Lyon/Charbonnières**

Ruth Richard, sculpteur, née à Zurich, originaire du canton de Lucerne, a fait l'objet récemment d'une distinction remarquée de la part de la Fondation Paul Ricard pour sa participation au 4<sup>e</sup> grand prix international de sculpture à Bendor.

Auparavant, l'artiste avait exposé à la mairie de Charbonnières certaines de ses récentes réalisations en bronze et en marbre. « La Femme » en était le thème essentiel.



La critique s'est plu à rendre hommage au talent, au courage, au travail infatigable de l'artiste. Il a été reconnu que ses sculptures stylisent dans une expression significative la beauté des lignes et des attitudes de la femme. Son travail est une admirable synthèse du réel et de l'esprit. Ruth Richard vit pour le bonheur de créer. Pour elle, au plan de la création, rien n'est acquis définitivement, tout doit être inlassablement reconçu. Son succès, Ruth Richard l'a largement mérité.

Installée dans la région de Lyon depuis 20 ans, elle est mariée, mère de deux enfants. Si la vie de famille et la sculpture occupent une part importante de son existence, elle s'est vouée aussi, ou se voue encore, à la musique, la peinture, l'architecture, la photo, le sport, le journalisme. N'a-t-elle pas effectué naguère pour un grand hebdomadaire suisse des reportages dont elle était l'auteur des textes et des photos ?

Ruth Richard, c'est l'initiative réfléchie, le courage intrépide, le sourire, reflet de la joie de vivre...

### Commémoration de l'Escalade à Lyon

C'est dans un cadre orné aux couleurs de Genève et dans l'ambiance animée du Carnozet de la Maison Suisse que se déroula la soirée de l'Escalade organisée traditionnellement par l'Union Helvétique.

Quelque 120 convives, parmi lesquels tous les Présidents des Associations suisses de Lyon et les principaux responsables du Consulat général tinrent à commémorer le haut fait d'armes de 1602.

Il appartenait à M. Jacot, président de l'Union Helvétique, d'accueillir les invités et de rendre hommage aux héros de Genève.

Le menu aux « longeuilles », arrosées de vins du pays, précéda le bris de la marmite. Puis, sous la conduite de M. Schilt, président de la Société de Bienfaisance, s'ensuivirent danses, jeux et taquineries jusqu'aux aurores. Mais le principal mérite de cette soirée revint à l'épouse du président de la Section lyonnaise de la Chambre de commerce suisse, Mme André Dufour. Elle en assumait la conception avec intelligence et imagination et veilla à l'exécution avec dynamisme et sourire.

## industriels, faites de la publicité dans notre revue

### Le nouveau visage de l'O.S.E.C.

Afin de s'adapter aux besoins des entreprises exportatrices, et notamment de les aider à conquérir de nouveaux marchés, l'Office suisse d'expansion commerciale (O.S.E.C.) vient de se réorganiser. Le nouveau visage de l'O.S.E.C. a été présenté à Berne par M. Gérard Bauer et ses principaux collaborateurs à l'occasion d'une conférence de presse organisée pour le cinquantième

anniversaire de la création de cet organisme.

Association de droit privé groupant 1700 entreprises exportatrices, l'O.S.E.C. collabore étroitement avec les autorités fédérales et les associations économiques et professionnelles du pays. Elle a deux sièges : à Zurich et à Lausanne. Son but est de renforcer et d'élargir les relations commerciales de la Suisse avec le monde, de promouvoir les exportations de produits et de services suisses, de présenter les activités et prestations de l'économie suisse et d'affirmer la présence du pays à l'étranger.

A cette fin, elle vient de créer — et c'est là l'élément essentiel de sa restructuration — cinq départements opérationnels, à Lausanne et à Zurich, groupant des services ayant une activité commune et complémentaire. Ces départements, « propagande et information sur la Suisse », « information sur les marchés étrangers », « promotion du commerce extérieur », « documentation sur les sources d'achat en Suisse » et « foires et campagnes spéciales à l'étranger », travaillent en étroite collaboration et sont subordonnés à une direction collégiale opérationnelle, composée des chefs des sièges de Lausanne (M. de Schoulepnikov) et de Zurich (M. W. Suter).

Ainsi que devait le souligner M. Gérard Bauer, il reste dans le monde, pour les exportateurs suisses, de nombreux marchés potentiels à explorer puis à exploiter, que l'on songe à l'Asie, à l'Afrique, à l'Amérique latine, voire à l'Amérique du Nord ; la possibilité de nouer de nouveaux contacts commerciaux est très grande. Elle suppose cependant de la part de la Suis-

se un effort de prospection accru. Et c'est là qu'un organisme comme l'O.S.E.C. peut jouer un rôle utile. C'est ainsi, par exemple, que dans le cadre de sa restructuration, l'O.S.E.C. a désigné un certain nombre de délégués régionaux dont la tâche consiste à explorer de nouveaux marchés et à inciter les industriels suisses à les exploiter. Ces délégués travaillent notamment en collaboration avec les conseillers commerciaux dont certaines ambassades viennent d'être dotées. Après avoir effectué des tournées à l'étranger, ils formulent des propositions concrètes débouchant généralement sur des voyages d'hommes d'affaires ou des symposiums.

« L'exportation n'est plus un simple commerce au-delà de nos frontières, elle a acquis une dimension nouvelle, éminemment politique » a déclaré le conseiller fédéral Brugger qui assistait à l'assemblée générale de l'association. Le chef du Département de l'économie publique a souligné que les missions gouvernementales à l'étranger pouvaient contribuer à créer un climat favorable à la coopération et à la compréhension entre futurs partenaires commerciaux, mais qu'il appartient aux entreprises elles-mêmes de concrétiser ensuite les projets. L'apport de l'Etat à l'économie privée consiste donc en « goodwill ». M. Brugger s'est enfin plu à relever l'étroite collaboration existant entre l'O.S.E.C. et les divers services relevant des pouvoirs publics (délégués commerciaux et représentations suisses à l'étranger, service de promotion des exportations à la division du commerce et office d'information pour le financement des exportations). (ats)

## A quand l'adhésion de la Suisse à l'O.N.U. ?

Les premiers délégués suisses sont venus à Genève dès la création en 1960 de l'Association européenne de libre échange (AELE). Jusqu'en 1966 il n'y avait qu'une délégation de l'ex-division du commerce, auprès de l'AELE, puis du GATT (Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers), de la commission économique pour l'Europe et enfin auprès de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement). Dès 1966, le Département politique a envoyé un délégué à Genève. Son statut a été ensuite transformé en observateur auprès de

*l'ONU, de quatre organisations internationales ainsi qu'auprès des organisations non membres de l'ONU. (On oublie parfois que la plus grande institution internationale à Genève, en nombre d'employés, est le CERN et non pas les Nations Unies.*

*La mission permanente suisse à Genève compte 8 collaborateurs dans son service politique et 7 dans son service économique. Ce dernier service reçoit des instructions de l'Office fédéral pour les relations économiques avec l'étranger. En ce qui concerne les relations avec l'ONU, les instructions proviennent du Département des Affaires étrangères, celles avec le BIT et l'OMS étant réglées de*

*concert respectivement avec l'OFIAMT et le Service fédéral de l'hygiène publique.*

*En tant que représentant du pays hôte, la mission suisse à Genève est chargée de la réglementation du séjour des fonctionnaires internationaux et des missions permanentes, y compris l'Union postale universelle à Berne et la Banque des règlements internationaux à Bâle.*

*Elle doit notamment tenir à jour le fichier des fonctionnaires étrangers, ce qui représente 23.000 cartes. Ce travail doit être effectué avec soin puisqu'il se fait en dehors du contrôle de l'habitant et surtout en dehors des contingents de main-d'œuvre.*



## LA LUTÈCE

Compagnie d'assurances contre les risques de toute nature

SIEGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE : Lyon (6<sup>e</sup>) - 15, rue du Musée Guimet

AGENCES GENERALES DANS TOUTE LA FRANCE

SUCCESSALE DE PARIS :

43, rue de la Chaussée d'Antin  
(Tél. : 526.87.59)

SUCCESSALE DE STRASBOURG :

10, rue des Francs-Bourgeois  
(Tél. : 32.12.14)

BUREAU DE LYON :

2, rue de la République  
(Tél. : 28.10.99)

Compagnie spécialisée dans l'assurance :

- Multirisques « BLOC » des APPARTEMENTS, BUREAUX, VILLAS, COMMERCES ;
- De personnes : HOSPITALISATION — INDIVIDUELLE — ACCIDENTS.